

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

LANGUE : NEERLANDAIS -
RECHERCHE DOCUMENTAIRE APPLIQUEE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : LANGUES, LETTRES ET TRADUCTOLOGIE

CODE: 73 01 45 U32 D3 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 706 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2025,
Sur avis conforme du Conseil général

LANGUE : NEERLANDAIS - RECHERCHE DOCUMENTAIRE APPLIQUEE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de :

- ◆ comprendre et utiliser activement des éléments d'une langue de communication standard écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie professionnelle liées à la recherche documentaire ;
- ◆ acquérir un vocabulaire et des compétences linguistiques spécifiques pour mener des recherches documentaires en néerlandais ;
- ◆ se familiariser avec des ressources documentaires en néerlandais (documents à caractère général, économique, professionnel et multimédia, etc.) ;
- ◆ utiliser les ressources d'un laboratoire multimédia pour mener des activités de recherche et améliorer son apprentissage du néerlandais.

En outre, elle vise à :

- ◆ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- ◆ favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;
- ◆ s'inscrire dans une démarche critique, responsable et citoyenne ;
- ◆ offrir un outil de formation, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.1. Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant qui atteint le seuil de réussite aura, pour la fonction visée et les compétences professionnelles spécifiques, le niveau :

B1.1

Le positionnement par rapport au C.E.C.R.L. porte exclusivement sur un niveau général de connaissance de la langue et ne reflète pas toutes les spécificités des acquis d'apprentissage propres à cette unité d'enseignement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Maîtriser les acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement " Néerlandais en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE 2 » à savoir la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication standard orale et écrite simple, utilisée dans des situations courantes de **la vie en entreprise** et de **la vie socioprofessionnelle liée au domaine considéré** (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.), en relation avec les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés.

En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

- ◆ en compréhension de l'oral :
 - comprendre un message simple exprimé dans une langue standard clairement articulée, utilisé dans le cadre d'une situation courante de la vie socioprofessionnelle liée au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.), à partir d'un support audio ou vidéo ;
- ◆ en compréhension de l'écrit :
 - comprendre un message écrit simple utilisé dans le cadre d'une situation courante de la vie socioprofessionnelle liée au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.) ;
- ◆ en interaction orale :
 - interagir (répondre à des questions et en poser, réagir à des affirmations et en émettre, faire des suggestions et réagir à des propositions, etc.) en utilisant les expressions adéquates pour répondre aux besoins de la vie socioprofessionnelle du domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.) ;
 - échanger des idées et des informations sur des activités passées, présentes et/ou futures de la vie socioprofessionnelle,

en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

- ♦ en production orale en continu :

en s'affranchissant d'un éventuel support écrit,

- présenter brièvement sa formation, son travail, ses collègues ou des activités quotidiennes passées, présentes et/ou futures relatives à la vie socioprofessionnelle,

avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication, en utilisant des structures simples et des connecteurs élémentaires et en respectant la morphosyntaxe.

- ♦ en production écrite :

dans un texte suivi, en utilisant des connecteurs logiques et chronologiques et en respectant la morphosyntaxe,

- produire un message cohérent simple relatif à une situation courante de la vie socioprofessionnelle liée au domaine considéré (économique, informatique, technique, scientifique, artistique, etc.).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Néerlandais en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE 2 » classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

par rapport à un domaine professionnel déterminé et pour mener des recherches documentaires sur un réseau étendu,

dans une simulation de situation professionnelle,

- ♦ de comprendre et d'utiliser activement des écrits relatifs à la recherche documentaire dans un néerlandais standard, dans le cadre de situations diversifiées de la vie professionnelle ;
- ♦ de mener dans la langue néerlandaise des recherches documentaires (ressources à caractère général, économique, professionnel, multimédia,...) et de les commenter brièvement en français ;
- ♦ rédiger des bibliographies en maîtrisant les normes de référencement en néerlandais.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ♦ du degré de compréhension,
- ♦ de l'étendue du répertoire lexical spécifique,
- ♦ du degré de pertinence des ressources recueillies.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera amené à :

par rapport à un domaine professionnel déterminé et pour mener des recherches documentaires sur un réseau étendu,
dans des simulations de situations professionnelles,
dans la langue cible,

En compréhension de l'écrit :

- ◆ comprendre les informations essentielles contenues dans des messages écrits et des documents spécialisés liés à la recherche documentaire, en recourant éventuellement à un dictionnaire ;
- ◆ inférer le sens des mots inconnus à partir du contexte.
- ◆ mener des recherches documentaires, dans un domaine prévisible ou connu dans deux des trois thématiques suivantes :
 - ◆ la recherche en littérature : compréhension de l'histoire de la littérature néerlandophone, analyse et rédaction de critiques littéraires, résumé de textes narratifs, parodies, introduction à la traductologie, hypertexte et hypotexte...,
 - ◆ la recherche en journalisme : paysage journalistique des pays néerlandophones, ligne éditoriale, public cible, types d'articles, anatomie d'un journal et d'un article, revue de presse, actualités des pays concernés...
 - ◆ la recherche en sciences : anatomie d'un article scientifique, réalisation d'un état de la science, formulation d'une question de recherche, fiabilité d'un texte, introduction à la méthodologie scientifique...

En production écrite :

- ◆ rédiger en français un commentaire bref synthétisant l'intérêt possible d'un document ;
- ◆ rédiger des bibliographies en respectant les normes de référencement ;
- ◆ s'approprier un vocabulaire spécialisé, tant dans le domaine professionnel que dans celui de l'utilisation des supports multimédia ;
- ◆ mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des méthodologies pour mener des recherches documentaires spécialisées dans la langue néerlandaise pour :
 - ◆ participer à des échanges de documents dans des réseaux professionnels ;
 - ◆ répertorier les différentes ressources documentaires disponibles en néerlandais ;
 - ◆ se constituer une bibliothèque personnelle de documentation dans la langue néerlandaise;
 - ◆ *développer ses compétences d'autoformation.*

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte des finalités particulières de l'unité d'enseignement et de l'infrastructure, notamment de la configuration du laboratoire multimédia.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue : néerlandais : recherche documentaire appliquée	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60
Nombre d'ECTS			6